

Bibliothèque anarchiste

Le Chat Déchaîné n°1 - Solidarité avec la Cantine à Delémont

**Feuille d'information et d'opinion de la
Fédération Libertaire des Montagnes**

Collectif de la Cantine

Collectif de la Cantine
Le Chat Déchaîné n°1 - Solidarité avec la Cantine à
Delémont
Feuille d'information et d'opinion de la Fédération
Libertaire des Montagnes
courant de l'année 2020

extrait le 29 juillet 2026 de wiki-libertaire.ch
FLM, rue du soleil 9 2300 La Chaux-de-Fonds
flm.osl@espacenoir.ch, sixième article du journal du 28
juillet 2020 (Textes tirés d'un tract du Collectif de la
Cantine)

bibliotheque-anarchiste.com

courant de l'année 2020

Table des matières

Solidarité avec la Cantine à Delémont	3
Les manigances avancent !	5

Solidarité avec la Cantine à Delémont

(Textes tirés d'un tract du Collectif de la Cantine)

Vous avez probablement entendu parler de la Cantine ces derniers temps... En deux mots, il s'agit d'une association qui développe des activités artisanales, culturelles et sociales dans un ancien bâtiment industriel situé à Delémont, depuis début 2016. On y fonctionne en autogestion et sans subvention pour proposer une multitude d'espaces de travail collectifs et d'activités à prix libre, ouvertes à toutes et tous.

Ce projet est actuellement menacé

Quatre années que nous faisons tout notre possible pour mener à bien l'aventure, dans une dynamique qui s'acharne à être constructive. Quatre années d'intensité humaine, de découvertes et de partages, quatre années que les propriétaires tentent de saboter cette expérience, se faisant aujourd'hui donner raison par le tribunal cantonal. Pourtant il n'y a eu aucune plainte à notre rencontre chez les flics, les loyers sont payés rubis sur l'ongle et une quantité grandissante de personnes participent au projet ou l'apprécient simplement.

Notre crime ?

Accrochez-vous bien, c'est caustique : un poulailler, un abri de jardin, une cabane de tri et des caravanes disposées sur le parking que nous louons. Nous ne nous étendons pas sur les trois premiers « mobiles » tant c'est pathétique de nous reprocher ces constructions à l'heure où la crise écologique et sociale s'étend à vue d'œil. Concernant les caravanes, il convient de reconnaître que nous avons pris le temps utile, avant de les retirer, de vérifier les arguments juridiques imprécis et mesquins de vonRoll. Ce qui est nécessaire dans une situation de défense est interprété ici comme un manque de réactivité par l'autorité judiciaire.

La Cantine est coupable de trop tarder à se soumettre à son propriétaire. La juge de première instance a confirmé toutes les plaintes de la direction de vonRoll qui invoque

sa renommée internationale pour faire passer la Cantine comme un projet dont la présence est insupportable.

La dimension collective du projet et l'intérêt commun qu'il représente ne sont pas considérés par la justice. Association non-lucrative, reconnue d'utilité publique contre industriel fortuné? Que le meilleur gagne : du balai les expériences non-marchandes ! Aux suivants !

Relation avec la ville

La possible éviction d'un projet collectif et populaire comme la Cantine inquiéta, jusqu'ici, peu les autorités communales, soucieuses avant tout de protocoles favorisant le développement institutionnel et marchand de la ville. Suite à une récente motion du conseil de ville soutenue par une majorité d'élus·e·s, nos autorités devront maintenant s'activer pour essayer de régler le litige en faveur de l'association. Une prise de position active de la part de la municipalité peut avoir une influence dans ce combat à armes inégales. Toutefois, vu l'incapacité des directeurs de vonRoll à voir plus loin que le bout de leurs dividendes, on ne se fait pas trop d'illusion sur l'issue des négociations.

La Cantine face aux tribunaux

Le sort de la Cantine dépend maintenant principalement du Tribunal cantonal de deuxième instance.

À ce stade, nous pensons qu'il est peu probable, mais pas impossible, que la Cantine voie la procédure d'appel tourner en sa faveur. Dans ce cas, la rupture du contrat de bail émise en décembre 2018 serait invalidée. Le bail continuerait donc, comme prévu, au moins jusqu'en 2026. Il est couru d'avance que vonRoll cherchera inlassablement de nouveaux prétextes pour rompre le contrat de bail de manière anticipée.

Il se pourrait aussi que la justice confirme son premier jugement. Le bail serait alors rompu. Le collectif et ses soutiens devraient donc juger de l'utilité de poursuivre la procédure judiciaire devant le tribunal fédéral.

S'engager pour que la Cantine reste ! Le cas échéant, aurons-nous une conscience solidaire assez forte pour démontrer que la situation actuelle de notre société ne répond plus à certains besoins élémentaires pour vivre

La Cantine, route de Moutier 105, 2800 Delémont / 032
422 60 60 / lesrondez.ch

S'inscrire à l'association de soutien : <https://lesrondez.ch/soutien/>

ensemble en préservant le commun ? Que des associations telles que la Cantine qui expérimentent, développent, promeuvent d'autres modes de fonctionnement sociaux et culturels, deviennent de plus en plus indispensables pour répondre aux différentes crises auxquelles nous faisons et allons faire face ?

La mise en commun, l'autogestion et la solidarité sont des bases à partir desquelles nous nous organisons pour façonner le présent sans saccager l'avenir.

Si vous souhaitez être acteur·ice, la Cantine est toujours là et vous accueille à l'occasion d'événements ponctuels ainsi qu'à l'improviste la plupart du temps. Si vous désirez rester spectateur·ice, nous ne pouvons que vous souhaiter un spectacle des plus divertissants !

Nous vous invitons à rejoindre les assemblées de défense qui auront lieu tous les deux jeudis jusqu'à la victoire (ou jusqu'à nouvel ordre) ! Un maximum de compétences et de motivations sont bienvenues et nécessaires pour mener à bien la défense de ce lieu !

La Cantine, route de Moutier 105, 2800 Delémont / 032
422 60 60 / lesrondez.ch

S'inscrire à l'association de soutien : <https://lesrondez.ch/soutien/>

Les manigances avancent !

Chronologie d'un conflit

2016 Le premier contrat de bail est signé par Rolf Schmid, cadre chez vonRoll. Ce premier contrat portait sur 35 ans ! Après moins d'une année de présence dans les locaux, l'association la Cantine apprend que R. Schmid souhaite rompre le contrat car il l'avait signé sans l'accord de sa hiérarchie. Le litige ainsi créé entre membres de la direction de vonRoll pousse R. Schmid à tenter d'évacuer l'association. Ses principaux prétextes concernent l'entretien des alentours et des manquements dans le calendrier des travaux.

Décembre 2016 La Cantine est reconnue d'utilité publique par le Canton du Jura.

Début 2017 La Cantine dépose une première fois le dossier en justice pendant qu'elle démontre au propriétaire que c'est principalement de son côté que le bail n'est pas respecté, que les travaux n'avancent pas car il les bloque, qu'il reste immobile concernant le changement d'affectation nécessaire au respect des statuts de l'association.

Juin 2017 Jürg Brand, directeur de vonRoll, intervient pour éviter le tribunal et signe un nouveau bail avec l'association la Cantine : moins long, moins cher. J. Brand s'y engage notamment à enfin mettre en conformité l'affectation urbanistique du site ainsi qu'à poser un compteur électrique interne au bâtiment pour que l'association puisse avoir un suivi de sa consommation. Juste après avoir signé le contrat, la Cantine dépose pour la troisième fois le dossier d'urbanisme chez vonRoll. Il est convenu entre J. Brand et la Cantine que les problèmes à venir seront réglés en discutant. Cette résolution s'avérera par la suite être de la pure ironie : à partir de ce moment, il ne répondra plus jamais au téléphone ni aux courriers de l'association qui se montrera, elle, toujours ouverte au dialogue.

Juillet 2017 La Cantine installe quelques caravanes sur le parking qu'elle loue, seule solution pour offrir des lieux de repos à ses artistes et artisan·e·s en résidence de création dans des lieux en cours de rénovation. L'association installe également un poulailler pédagogique et un abri extérieur pour le tri des déchets.

Décembre 2017 - janvier 2018 La Cantine relance vonRoll concernant le compteur électrique et le changement d'affectation. L'entreprise répond par des menaces de résiliation bâclées et confuses où il est évident qu'elle joue la même stratégie qu'en 2016. La direction pousse l'incompétence au point de laisser R. Schmid signer à la place de J. Brand, allant même jusqu'à reprocher à la Cantine la présence sur son terrain d'une poche de fonte déposée là par vonRoll bien avant 2016. Le poulailler, la cabane de recyclage et les caravanes sont petit à petit ajoutées aux griefs. La Cantine cherche à contacter J. Brand à de nombreuses

reprises pour comprendre le fond du problème et régler la situation. Sans succès.

Décembre 2018 Le contrat de bail est rompu par l'entreprise sur la base d'arguments juridiques mi-bricolés, mi-menaçants. L'association fait opposition, certaine que la mauvaise foi de vonRoll sautera aux yeux de l'institution judiciaire.

Janvier 2019 La municipalité de Delémont menace vonRoll d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 70'000 CHF pour ne pas s'être conformé à l'affectation. À cette fin, elle reprend mot pour mot certains des arguments de vonRoll. La Cantine ne comprend pas bien cette stratégie, pour le moins peu claire, et non suivie d'effets.

Octobre 2019 Malgré l'absence du signataire J. Brand à l'audience, la juge de première instance lui donne raison, validant l'éradication de l'association et la reprise de son bâtiment, généreusement rénové par cette dernière.

Janvier 2020 L'association la Cantine continue de développer ses activités, de s'organiser pour rester et fait appel de la décision de justice. Le conseil de ville de Delémont approuve une motion qui contraint les autorités à soutenir activement la Cantine dans le cadre du litige avec vonRoll. Lors d'un échange informel précédant la motion J. Brand aurait glissé aux autorités communales vouloir récupérer la Cantine pour en faire... un espace culturel !

Février 2020 von Roll adresse une "requête de fourniture de sûretés" au Tribunal cantonal : elle lui demande de s'assurer que la Cantine est en capacité de payer les frais liés à la procédure. L'existence de l'association de soutien et la pratique du prix libre sont pour l'entreprise synonymes de précarité ! Cela représente une tentative de saboter l'appel sur la seule base de motifs financiers. Suite aux preuves que la Cantine fournit, cette demande est refusée.

Nous vous invitons à rejoindre les assemblées de défense qui auront lieu tous les deux jeudis jusqu'à la victoire (ou jusqu'à nouvel ordre) ! Un maximum de compétences et de motivations sont bienvenues et nécessaires pour mener à bien la défense de ce lieu !